

La Maire

ARRETÉ PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

arrête

Article 1 :

Délégation partielle de fonctions est donnée à :

Mmes et MM. les Adjointes-es à la Maire :

Syamak AGHA-BABAEI	Guillaume LIBSIG
Suzanne BROLLY	Anne MISTLER
Marc HOFFSESS	Benjamin SOULET
Floriane VARIERAS	Véronique BERTHOLLE
Joël STEFFEN	Hervé POLESI
Carole ZIELINSKI	Christelle WIEDER
Alexandre FELTZ	Owusu TUFUOR
Hülliya TURAN	Soraya OULDI
Pierre OZENNE	Abdelkarim RAMDANE
Nadia ZOURGUI	

Mmes et MM. les conseillers-ères municipaux-ales :

Caroline BARRIERE	Marina LAFAY
Khadija BEN ANNOU	Hamid LOUBARDI
Aurélien BONNAREL	Pascal MANGIN
Christian BRASSAC	Dominique MASTELLI
Rebecca BREITMAN	Nicolas MATT
Joris CASTIGLIONE	Jean-Philippe MAURER
Yasmina CHADLI	Jamila MAYIMA
Marie-Dominique DREYSSE	Isabelle MEYER
Salem DRICI	Germain MIGNOT

./.

Antoine DUBOIS	Antoine NEUMANN
Sophie DUPRESSOIR	Serge OEHLER
Alain FONTANEL	Carmen PAOLONE
Céline GEISSMANN	Sophie PARISOT
Etienne GONDREXON	Anne-Pernelle RICHARDOT
Marie-Françoise HAMARD	Françoise SCHAETZEL
Jonathan HERRY	Elsa SCHALCK
Pierre JAKUBOWICZ	Patrice SCHOEPFF
Anne-Marie JEAN	Lucette TISSERAND
Alain JUND	Catherine TRAUTMANN
Christel KOHLER	Jean-Philippe VETTER
Aurélié KOSMAN	Jean WERLEN
Salah KOUSSA	Caroline ZORN

dans le domaine suivant :

- la représentation de la Ville au sein de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux personnes handicapées.

Article 2 :

Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 20 mars 2023.

Fait à Strasbourg, le - 5 AVR. 2023


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le : - 5 AVR. 2023
Publié à compter du : - 5 AVR. 2023
Certifié exécutoire le : - 5 AVR. 2023
(articles L 2131-1 et 2 du Code général
des collectivités territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN